

I Revues générales

Harcèlement scolaire : comment le repérer et que faire ?

RÉSUMÉ : Le harcèlement scolaire est un problème fréquent affectant de nombreux élèves dès le plus jeune âge, à la confluence de problématiques de socialisation, de respect d'autrui et de réussite personnelle. La diffusion des écrans a modifié sa présentation et accentué sa nocivité. Le pédiatre est un acteur clé, pour qui il est capital de mieux connaître ce phénomène et ses conséquences, très diverses et potentiellement graves, pour mieux conseiller et intervenir. Le dépistage invite à y penser systématiquement devant des plaintes somatiques récurrentes, des modifications récentes du comportement ou des prises de risque. L'évaluation se heurte à la loi du silence des jeunes envers les adultes. La fréquence des troubles psychopathologiques et de complications, comme des tentatives de suicide, des fugues ou une déscolarisation, montrent l'intérêt de ne pas banaliser ce qui est trop souvent vu comme des "chamailleries" entre enfants et constitue pourtant un délit. Les dispositifs d'aide sont en pleine évolution, notamment avec les outils informatiques à disposition des professionnels, des jeunes et des parents. Il est capital d'encourager le dialogue entre famille et école. Un suivi psychologique est à recommander dans la majorité des cas.



G. VILA

Centre de Victimologie pour mineurs, Hôpital Trousseau, PARIS.
Centre régional psychotraumatisme, pôle enfant/adolescent, PARIS-CENTRE-SUD.

Le harcèlement scolaire ne résume pas toute la violence scolaire (citons par exemple les "jeux" dangereux comme "le petit pont massacreur" ou "le jeu de la canette") mais constitue **une source importante de victimation**, en fréquence et par son retentissement [1]. En France, on estime que quelques 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire, dont la moitié de manière sévère. Un enfant sur deux en est victime dès l'âge de 7 ans, et un adolescent sur quatre à 18 ans ; près d'1/3 des élèves interrogés disent subir souvent des attaques et des moqueries blessantes de la part d'autres enfants ou adolescents [2] ; près d'un jeune sur dix déclare avoir été agressé ou harcelé sur les réseaux sociaux, avec un maximum à 24 % chez les adolescents de 18 ans. Un collégien ou lycéen sur cinq est victime de harcèlement scolaire [3]. Les conséquences sont nombreuses, jusqu'au suicide.

Pour mieux repérer le harcèlement scolaire, il faut le connaître. Il s'agit d'une

entité complexe et évolutive. Trois moments sont importants pour l'évolution des phénomènes. Tout d'abord, l'ambition de l'enseignement de masse, de mise en œuvre récente sur le plan historique, va réaliser le partage de l'espace éducatif et scolaire par un très grand nombre d'individus et des populations très hétérogènes, devant apprendre à vivre ensemble et à se côtoyer, au risque de la confrontation. Ensuite, le développement des écrans au tournant de l'année 2000 va changer la physionomie du harcèlement, perdant toute limite dans le temps et l'espace et trouvant des modèles bien au-delà de la proximité. Enfin, par vagues successives, à coup de faits divers, sous l'effet de la presse et des médias, les violences scolaires sortent de l'ombre, de la méconnaissance, voire du déni ; on se souvient des publications sur l'*Ijime* (brimades à l'école) au Japon ; elles surprennent, dérangent, choquent, sans arriver à être prises en compte pour ce qui est révélé, connu depuis longtemps et pourtant négligé.

■ De quoi parle-t-on ?

Pour qu'il y ait harcèlement, il doit s'agir de faits répétés et non d'un épisode unique.

La durée peut être de quelques semaines à plusieurs années scolaires, avec des incidents plus ou moins espacés ou un harcèlement quotidien. L'intensité du harcèlement, sa nocivité, est corollaire de sa temporalité mais difficile à évaluer, en dehors des actes les plus marquants. L'attention a porté davantage sur les violences physiques entre garçons. S'il s'agit de faits à bas bruit, comme un dénigrement, des rumeurs, ils sont plus difficiles à repérer mais peuvent aboutir par répétition à des désordres sévères, faisant penser à un travail de sape. Le harcèlement pose un problème de limites pour sa définition et donc son repérage : à partir de quand s'inquiéter, alerter et intervenir ? Une réponse des adultes peut être de banaliser ou de temporiser en disant par exemple : "S'il recommence, tu viens m'en parler..." ; ce qui peut avoir comme effet de décourager celui ou celle qui est venu.e chercher de l'aide en ayant l'impression de ne pas être entendu.e. Il n'y a pas d'accord pour considérer un seuil de définition. Mais l'intensité, la fréquence et la durée sont intimement liées au retentissement.

Le second élément de définition, est l'**intention de nuire**. Il s'agit de conduites délibérées visant autrui pour faire mal. Et le but est souvent atteint : celui ou celle qui est visé en souffre ; sinon l'auteur ou les auteurs en perdent leur motivation et passent à autre chose, ou à quelqu'un d'autre, plus vulnérable à ce moment-là. Il s'agit souvent d'humilier, de stigmatiser, d'établir et de profiter d'un rapport de forces et de domination. On parle aussi d'"intimidation" dans ce dernier cas où il s'agit de susciter la peur.

Le harcèlement est **très polymorphe** dans sa présentation. Il peut être social, psychologique, verbal, physique ou sexuel, associant souvent diverses

modalités. À mesure qu'une situation s'aggrave, les formes verbales (insultes, moqueries, commentaires, menaces...) et sociales (mise à l'écart, rumeurs, graffitis injurieux...) font habituellement place aux formes physiques de harcèlement (bousculades, vols, racket, dégradations des biens, coups, épier ou suivre quelqu'un...). Les vols de fournitures, les mises à l'écart et les surnoms désagréables sont les plus cités. Il peut s'agir aussi d'inciter à la haine contre la victime, de la faire accuser, de montrer une arme, d'extorsion, de défis ou de contrainte poussant la victime à accomplir un acte dangereux ou illégal.

Le plus souvent, **le harcèlement scolaire est le fait des élèves entre eux**, même s'il peut concerner l'un des professionnels de l'établissement ou même si certains adultes s'associent aux jeunes auteurs pour harceler eux aussi ou encourager les harceleurs. Quand on parle de violences scolaires, les victimes sont les élèves et les agresseurs sont les élèves dans près de 90 % des cas, selon les données du ministère de l'Éducation nationale.

Les acteurs sont multiples. Il est le fait d'un ou plusieurs auteurs, dans ce cas avec un ou plusieurs meneurs, et vise une ou plusieurs victimes. La dynamique interactive ne se limite pas au couple agresseur/agressé mais inclut aussi les témoins, moins passifs qu'il ne semble. La crainte d'être harcelé à son tour, d'être classé dans le camp des faibles, est très présente. Le rôle des adultes n'est pas négligeable, tant du côté scolaire que familial. Les écrans et les réseaux sociaux élargissent encore le cercle des acteurs et la scène, dans l'espace et le temps.

■ Quel est le profil des protagonistes ?

Il n'existe pas de profil type. Tous les milieux, tous les âges sont concernés et les filles pratiquement autant que les garçons ; le phénomène toucherait

davantage les garçons à l'âge de l'école primaire, période de la vie où ces derniers cherchent à s'affirmer entre eux. Les filles sont plus souvent la cible du harcèlement en ligne. Elles font presque autant d'intimidation que les garçons. S'il était classique que l'on repérait plus ces derniers comme auteurs car maniant la violence physique, les filles n'hésitent plus à en découdre pour s'imposer, même avec l'autre sexe, comme si elles avaient compris que le respect allait avec la force. Classiquement, elles ont plus recours aux violences verbales et sociales, insultes, dénigrement, rumeurs, ostracisme, etc.

La victime joue le rôle de faire-valoir pour l'harceleur, qui montre ainsi à lui-même et au groupe de pairs son pouvoir, sa supériorité, et impose le respect, compensant ce dont il ne bénéficie pas forcément ailleurs, que ce soit auprès des enseignants, par exemple pour ses notes ou son comportement, ou de sa famille, où il peut se sentir mal aimé, négligé, voire être maltraité, ou socialement, par exemple par des représentations liées à ses origines. L'harceleur peut l'être devenu après avoir été harcelé, renversant les rôles ou s'alliant au camp des forts. Il peut être à son tour harcelé dans d'autres circonstances, par exemple un déménagement ou un changement d'établissement ou de situation sociale.

Une enquête INSERM a montré que 43 % des élèves victimes de violences physiques et 49 % des victimes de violences sexuelles présentaient des conduites violentes habituelles [4]. Harceleur comme harcelé peuvent l'être en réaction à ce qu'ils ont vécu ou ce qu'ils vivent, sur un mode agressif ou passif, avec les parents, la fratrie, ou d'autres camarades, d'école ou dans des activités extrascolaires. On peut retrouver les mêmes indicateurs de souffrance : tentatives de suicide, fugues, conduites addictives, etc. On dit la victime souvent timide, en retrait, et il est vrai que l'isolement est un facteur de risque ouvrant la porte aux brimades ; on a décrit, à l'inverse, des jeunes au profil

I Revues générales

perturbateur, agité, provocateur, s'attirant le rejet et les représailles de ceux qu'ils dérangent et dont ils sollicitent maladroitement l'intérêt. La victime se caractérise par sa différence mais ne se distingue souvent que par des traits mineurs et le regard qu'on lui porte : son physique, un détail vestimentaire, une façon de parler, ses notes, sa couleur, sa religion, sa sexualité supposée ou avérée, tout ce qui peut troubler la recherche de réassurance par l'identification au semblable.

L'absence de respect des différences individuelles peut mener au harcèlement par la voie de la discrimination ou de préjugés, se manifestant souvent par des comportements sociaux passifs d'exclusion susceptibles d'engendrer des sentiments d'aliénation chez les victimes et, associés à d'autres facteurs, des comportements violents et antisociaux ou autodestructeurs chez les personnes exclues. Les cyber-victimes ont significativement plus tendance à apporter des armes en classe, notamment en cas de victimisation fréquente, ce qui accroît la probabilité de passages à l'acte [5]. Les risques sont encore plus grands lorsqu'une personne se sent détachée de la société en général. Que l'exclusion prenne une forme officielle (une suspension ou un renvoi de l'école par exemple) ou plus subtile (l'isolement social par les pairs ou les sentiments liés à la séparation d'avec les adultes importants), elle peut entraîner des comportements violents envers autrui ou soi-même. L'exclusion infligée aux agresseurs constituerait un dénominateur commun à tous les incidents de violence extrême à l'école. Chez les victimes, les sentiments d'exclusion et d'aliénation sont souvent des conséquences du harcèlement ; ils peuvent nourrir des comportements antisociaux, voire violents.

On a montré que **les comportements d'intimidation commencent à un jeune âge** chez certains enfants, à 2 ou 3 ans. Ces types de comportements précoces tendent à rester constants et même à

s'aggraver avec l'âge. Les enfants qui se livrent à des actes d'intimidation à l'encontre d'autres enfants croient souvent que ces derniers les ont contrariés et que, par conséquent, ce sont eux qui sont à l'origine du problème. Des enfants agressifs possèdent des capacités limitées à gérer les conflits interpersonnels, ce qui engendre chez eux colère et agressivité. Souvent, ceux qui font de l'intimidation interprètent l'information sociale de façon erronée ; ils attribuent des intentions hostiles aux autres ; ils perçoivent de l'hostilité là où il n'y en a pas et éprouvent un besoin de dominer ; ils ont de la difficulté à comprendre les sentiments des autres, à exprimer de la compassion et ils croient que l'agressivité est la meilleure façon de régler les conflits [6].

Les témoins d'une manifestation de harcèlement au sein d'un groupe jouent un rôle essentiel, subissant et exerçant une influence. Les jeunes, comme les adultes, tendent à se comporter de façon plus agressive lorsqu'ils sont témoins d'un comportement agressif chez des personnes qu'ils perçoivent comme plus puissantes qu'eux, en particulier lorsque cela semble leur valoir de l'attention et du prestige. Les inhibitions des spectateurs à l'égard des conduites blessantes peuvent alors diminuer, surtout lorsque plusieurs personnes sont en cause. Un témoin sera favorablement disposé envers l'agresseur s'il a l'impression que la victime a mérité ce qui lui arrive. Les témoins, jeunes ou adultes, participent au harcèlement ou à l'intimidation lorsqu'ils encouragent ou provoquent l'agresseur (en riant ou en l'interpellant), lorsqu'ils regardent la scène sans aider la victime ou lorsqu'ils ne signalent pas l'incident. Les témoins, surtout ceux qui occupent une position sociale enviable, peuvent aussi jouer un rôle crucial en mettant un terme au harcèlement et à l'intimidation. Les observations montrent que les interventions des spectateurs sont suivies d'effet et donc l'intérêt d'élargir les interventions au-delà du couple auteur/victime.

■ Quelles conséquences ?

Le harcèlement n'est pas neutre sur les acteurs ni sur l'entourage. Environ 10 % des élèves risquent d'être marqués fortement à long terme, agresseurs ou victimes ; 25 % risquent d'être marqués moyennement à court terme [7]. On observe de multiples conséquences chez les victimes : des manifestations de stress (insomnie, syndromes psycho-traumatiques, maladie physique, etc.), une diminution de l'estime de soi, désespoir, dépression, risque accru de suicide, des troubles du comportement, des difficultés scolaires (absentéisme, fléchissement des résultats ou décrochage scolaire), ou relationnelles (sentiment d'isolement, rejet par les anciens amis, inaptitude à se faire de nouveaux amis). **Ces enfants sont habituellement plus sensibles, plus réservés et plus nerveux que les autres.** Ils prennent peur en situation de conflit et se mettent en retrait en cas de confrontation. **Leur isolement social les rend vulnérables et les prive d'occasions d'acquérir et de mettre en pratique des habiletés sociales adaptées.** Ils développent souvent une représentation négative de l'école et leur rendement scolaire finit par en souffrir. Ils peuvent s'isoler dans un monde à part, recourir à des conduites addictives, s'enfermer dans les jeux vidéo et les écrans, ne plus sortir, véritables *hikikomoris*. En revanche, les attaques agressives et l'isolement social poussent parfois l'enfant qui subit de l'intimidation à fuir dans le monde des livres et à obtenir un rendement scolaire supérieur. La victime est susceptible de devenir agresseur et de rencontrer de sérieuses difficultés à s'intégrer une fois adulte (difficultés à aller vers les autres, repli sur soi, troubles psychologiques, comportement agressif, délinquance).

L'agresseur peut subir des conséquences à court et à long terme. On voit une image de soi faussée, une façon déformée de voir le monde, où l'agression est considérée comme un moyen d'exercer du pouvoir, un réseau social et amical

I Revues générales

affaibli, la solitude, une mauvaise santé mentale, l'interruption des études ou le chômage, le harcèlement sexuel et la violence manifestés plus tard, des violences familiales à l'âge adulte, un risque plus élevé d'être impliqué dans des activités criminelles plus tard dans la vie, des blessures physiques à cause de la plus grande participation à des incidents violents. Le nombre de suicides est plus élevé que dans la population générale, plus important chez les agresseurs que chez les victimes.

Les témoins ne restent pas indemnes. De 70 à 80 % des élèves sont témoins de ce qui se passe mais les camarades de classe ne s'interposeraient que dans 11 % des cas et les adultes dans 4 % des cas [8]. Le harcèlement et l'intimidation peuvent entraîner, entre autres choses, chez les membres de la collectivité touchés, des craintes et de l'anxiété chroniques, un sentiment d'insécurité, une image de la collectivité faussée, un isolement social, de la culpabilité, une désensibilisation ou une hypersensibilité au harcèlement.

■ Que faire ?

Pour agir, il faut **reconnaître le harcèlement scolaire, c'est-à-dire prendre la mesure de ce qui se joue et de la gravité**. Dans la plupart des cas, les adultes ne savent pas ce qui se passe entre élèves. Souvent c'est l'*omerta* et rien n'est "rapporté" aux adultes, par peur des réactions négatives, de représailles et pour tenter de régler le problème soi-même et entre soi. Parfois les adultes ne veulent pas savoir, face à des situations complexes décrites avec des mots d'enfants. C'est vrai pour les professionnels de l'école, comme pour les parents. Il est souvent difficile d'évaluer l'intensité, la nocivité de ce que vit la victime et la réalité de ce que chaque enfant rapporte avec son vécu propre, si l'on prend la peine de les interroger. Les adultes ont souvent tendance à minimiser l'importance et la gravité de ce qu'ils voient et entendent, disant à celui qui se plaint qu'il exagère.

Ils renvoient souvent la victime à elle-même et l'incitent à réagir, à se défendre, à ne pas se laisser faire, ce qu'elle n'arrive justement pas à faire et qui prend l'allure d'une injonction paradoxale. Il est sous-entendu ou clairement dit que c'est la faute de la victime, de sa faiblesse, de ses insuffisances, et finalement non celle des auteurs, ce qui dédouane de toute action contre eux. Ils peuvent aussi considérer qu'il s'agit simplement d'un conflit entre pairs, renvoyant chacun dos à dos, chacun à ses torts, voire sanctionnant chacun, par souci de rester juste et de ne pas prendre parti, d'autant qu'il est difficile de démêler le vrai du faux ; l'enfant en difficulté se sent encore plus isolé, démuné, sans recours pour être protégé. L'auteur ne trouve ni repères, ni limites.

Il est important de parler avec l'enfant, tant pour les parents que pour les professionnels impliqués. Le harcèlement interroge les habitudes de dialogue et sa qualité. La communication est entravée par les sentiments de honte des jeunes et de culpabilité des adultes. Des livres *ad hoc* peuvent être utiles comme support (comme "*Max et Lili*"), de même que certains films et dessins animés. Les sites internet apportent aussi des documents utiles et explicites. L'actualité, les campagnes d'information et de sensibilisation peuvent ouvrir le dialogue. **La discrimination peut naître de n'importe quelle différence perçue** et devrait être l'objet d'une grande vigilance. Les écoles doivent se montrer particulièrement sensibles aux situations mettant en cause des élèves qui, en raison de leur origine ethnique ou culturelle, de leur sexe, de leur apparence, de leur orientation sexuelle ou de leurs capacités, peuvent faire l'objet de harcèlement.

La réponse doit être globale et non limitée à des sanctions envers les auteurs. Ces derniers, comme leurs camarades, tendent à minimiser et banaliser l'impact des brimades sur les victimes, d'autant que ce sont des faits fréquents dans un établissement donné, considérés comme incontournables, voire normaux. La vio-

lence, le recours à la force, sont valorisés dans les jeux vidéo et nombre de productions culturelles. L'école peut s'impliquer dans des actions de fond à travers des actions collectives et des programmes pédagogiques orientés. Des "cours d'empathie" font partie des propositions récentes. Il convient de rompre la loi du silence. Les enseignants et les parents sont relativement peu sensibilisés au fait que certains élèves pratiquent l'intimidation. Il est peu probable que les enfants rapportent les incidents à leurs enseignants ou aux surveillants. Les enfants craignent les représailles et se sentent souvent forcés de régler eux-mêmes leurs problèmes. Ils peuvent également avoir l'impression que les adultes sont incapables de les protéger. En général, ces derniers ignorent l'ampleur du harcèlement chez les enfants.

Les auteurs disent souvent qu'ils ont, eux aussi, été des victimes à l'école. En raison de ce double rôle, les enseignants peuvent ne pas reconnaître les victimes. Ce que l'entourage perçoit comme un comportement d'intimidation peut, en fait, être une réaction d'auto-défense. Les victimes sont punies pour leurs gestes d'intimidation, alors que ce qu'elles ont vécu en tant que victimes passe inaperçu, ce qui peut entraîner une augmentation de la frustration et provoquer des manifestations d'agressivité. Les sanctions doivent donc prendre en compte le contexte global et s'accompagner d'une écoute de chacun.

Le dialogue entre la famille et l'établissement scolaire est primordial et à encourager au maximum, tant pour les victimes que pour les auteurs. Les jeunes doivent être entendus, les familles informées et l'établissement doit être impliqué dans la recherche de solutions, individuelles et collectives. Il est important que l'élève puisse avoir un adulte référent, de confiance, dans l'école ; l'établissement peut aussi proposer un élève-tuteur et les élèves "ambassadeurs contre le harcèlement" sont de plus en plus nombreux. La possibilité de sanction ne doit pas être exclue mais ne résume pas les actions et

gagne à être réparatrice. Dans certains cas, on devra envisager un changement d'établissement, sans faire l'économie de réfléchir à ce qui a contribué à rendre possible et durable le harcèlement, y compris au niveau systémique ; récemment on tendrait à déplacer l'auteur plutôt que la victime. Il convient d'être réactif et d'éviter des déscolarisations prolongées, contribuant à l'exclusion et risquant d'aboutir à un retour très difficile. Des problèmes au sein de l'école peuvent se prolonger dans le quartier d'habitation et les groupes de pairs, justifiant parfois des partenariats avec les services extérieurs à l'école (police, brigade des mineurs, mairie, associations...). Les réseaux sociaux étendent le problème au-delà des murs de l'école et des horaires de cours, le renforcent et l'entretiennent ; un sevrage temporaire des écrans pourra faire partie des mesures utiles.

Un incident de harcèlement qui a été repéré est rarement le seul qui se produit dans un établissement donné. Il est indispensable d'aller au-delà du cas par cas et au-delà du couple auteur/victime, car le rôle des témoins est important et une part majeure du harcèlement reste méconnue et non prise en compte, contribuant à dégrader le climat scolaire et faisant le lit de nouveaux incidents, jusqu'à l'émergence d'événements graves incontournables. Ceux qui ont connaissance de tels faits pour un tiers doivent être encouragés à en parler et à soutenir les victimes ; une boîte de dialogue peut être mise à disposition pour ne pas rester dans le silence et la passivité. Des particularités propres à l'établissement ou à son environnement peuvent aussi nécessiter des ajustements et des contributions extérieures. **Les programmes d'intervention scolaires** [9], bien ciblés et bien conçus, peuvent contribuer à réduire de près de la moitié les cas d'intimidation et de victimisation [10]. Ayant fait l'objet d'une réflexion internationale, ils visent à l'établissement de mesures préventives ("en parler, informer et éduquer") et d'interventions face aux cas révélés permettant d'**instaurer une véritable culture d'éta-**

blissement où l'écoute, le respect, la prise en compte des différences et l'entraide sont les mots clés. La lutte contre l'échec scolaire en fait partie. N'importe qui peut devenir un agresseur sous l'effet d'un déclencheur, notamment une frustration, pour acquérir du pouvoir ou selon l'influence des pairs. Le harcèlement n'est pas un comportement prédéterminé ; c'est le résultat d'un apprentissage ; il peut être remplacé par une attitude correcte grâce à une intervention adéquate. À travers les programmes mis au point et avec une détermination dans ce sens, les écoles peuvent réduire le harcèlement en aidant les élèves à maîtriser des habiletés pro-sociales, telles que la gestion de la colère et des conflits, la gestion du stress, la prise de décision responsable et la communication efficace.

Le ministère de l'Éducation nationale a créé un site officiel d'information auquel peuvent s'adresser les parents et les jeunes [11]. Il renvoie au numéro vert national et au programme pHARe [9] et recommande de ne pas rester ni d'agir seul, et d'échanger, notamment, avec les professionnels de l'enseignement.

POINTS FORTS

- Pour qu'il y ait harcèlement, il doit s'agir de faits répétés et non d'un épisode unique.
- Le second élément de définition est l'intention de nuire.
- Il n'existe pas de profil type.
- Les témoins d'une manifestation de harcèlement au sein d'un groupe jouent un rôle essentiel, subissant et exerçant une influence.
- Le harcèlement n'est pas neutre sur les acteurs ni sur l'entourage.
- Le dialogue entre la famille et l'établissement scolaire est primordial et à encourager au maximum.
- Un incident de harcèlement qui a été repéré est rarement le seul qui se produit dans un établissement donné.
- Le pédiatre, proche des familles, est un acteur précieux pour dépister, conseiller, évaluer et orienter.

Pour alerter sur tout harcèlement scolaire, un numéro vert a été mis en place depuis 11 ans : le 3020, avec le projet annoncé en septembre 2023 d'un numéro unique : le 3018, géré par l'association e-enfance, auparavant dédié au cyberharcèlement, gratuit, anonyme et devenu disponible 7 jours sur 7 et de 9 h à 23 h. Une application est aussi téléchargeable gratuitement. **Le 3018 a remplacé en avril 2021 le numéro vert national Net Écoute (0800 200 000)** et propose des moyens techniques juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyberharcèlement, à sa famille et au personnel éducatif. Il est destiné aux enfants et adolescents confrontés à des problèmes dans leurs usages numériques. Si l'on retrouve un contenu pornographique sur les réseaux sociaux (*revenge porn* chez les adolescents), il est possible d'appeler ce numéro ; une fois les faits vérifiés, les réseaux sociaux concernés sont contactés et, grâce à des liens directs, le contenu peut être supprimé. Il est conseillé aussi de prendre contact avec un avocat qui généralement envoie directement une "lettre d'avocat" à l'auteur de la publication, qui souvent supprime la photo.

Revue générale

De façon générale, il faut conseiller de garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le téléphone).

Le harcèlement peut relever d'une "information préoccupante" ou d'un signalement judiciaire, car il représente un danger pour la victime, qui peut notamment être poussée vers le suicide ou des actes délictueux, fuguer, ou ne plus aller en cours. Certains actes ont une valeur pénale bien connue, comme

l'atteinte à la vie privée, les agressions sexuelles ou le racket, relevant d'un dépôt de plainte. Le harcèlement scolaire est désormais puni par la loi en France ; la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 crée le délit de harcèlement scolaire dans le code pénal français. Il est puni de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 8 jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail ; 10 ans d'emprisonnement et

150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider ; les téléphones portables et les ordinateurs utilisés pour harceler un élève ou un étudiant pourront être saisis et confisqués.

Un stage de "sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire" pourra être également prononcé par le juge. Les mineurs de moins de 13 ans bénéficient d'une présomption de non-discernement sauf exception et ne peuvent faire l'objet de peines de réclusion. Pour des auteurs mineurs, le juge des enfants peut décider : simple admonestation, réparation (présenter des excuses et dédommager la victime si elle est d'accord), travaux d'intérêt général (TIG), aide éducative (AEMO), voire placement dans un centre spécialisé. Dans un certain nombre de cas, le harcèlement vient révéler des conditions anormales d'éducation, voire de la maltraitance, justifiant des mesures de protection.

Le pédiatre, proche des familles, est un acteur précieux pour dépister, conseiller, évaluer et orienter. Il doit avoir présent à l'esprit systématiquement la grande fréquence du harcèlement et des psychotraumatismes et, à l'occasion de l'examen somatique, ne pas hésiter à poser des questions de dépistage sur ces sujets, en consacrant un temps avec le jeune seul, notamment en cas de changements récents de comportement, de plaintes somatiques répétées *sine materia*, de passages à l'acte, d'absentéisme ou de fléchissement scolaire. Il convient d'être particulièrement attentif au risque suicidaire. Dans tous les cas, le harcèlement est source de souffrance et de troubles psychologiques. Il est donc essentiel de proposer au jeune un soutien psychologique auprès de professionnels et un traitement spécifique si nécessaire (fig. 1). On peut s'appuyer sur les éléments documentaires du Centre national de ressources et de résilience (CN2R) au niveau général et sur les avis d'orientation du réseau des Centres régionaux psychotrauma (CRP) au niveau local.

CONTACTS UTILES

Le 119 - Allo enfance en danger
Numéro d'appel gratuit et gratuit, 24h/24. Pour aller des conseils et faire connaître les situations de danger des enfants victimes de faits de violence ou de risque de violence et de toute personne confrontée aux questions de violence, sans avoir à fournir de preuve et faciliter la protection des mineurs en danger.

Antenne-Mineurs du Barreau de Paris
Un avocat pour le mineur et l'adulte, gratuitement, sur les droits pour être mieux aidé par la justice.
☎ 01 42 36 34 87
✉ antenne.minors@avocatparis.org

France victimes
Des adultes et des psychologues pour les victimes, pour les auteurs, pour les accompagnateurs, pour les parents, pour les professionnels de la justice.
☎ 01 83 83 42 08
✉ 01victimes@france-victimes.fr

Paris-Alide aux Victimes (PAV)
Quand ça se passe à Paris :
☎ 01 45 36 16 00 ou 01 53 06 83 90
✉ contact13@paris75.fr

Association du Centre de Victimologie pour Mineurs
Pour de l'information :
www.ccm-mineurs.org

Hôpital Trousseau
Centre de victimologie pour mineurs
26 avenue du docteur Arnold-Netter - 75012 Paris
Bâtiment Lesné - porte 12
☎ 01 44 73 64 10
✉ secret.cvm@trs.aphp.fr

CONSULTER
Centre de victimologie pour mineurs (CVM)
Coordonnateur : Dr Gilbert VILA

Psycho-traumatisme de l'enfant ou de l'adolescent

Il m'est arrivé quelque chose de grave :

- une agression physique ou sexuelle
- la maltraitance physique ou psychologique
- du harcèlement à l'école
- un attentat
- un accident
- une catastrophe...

Depuis, je ne vais pas bien :

- je fais mal à en parler
- je dors mal
- je suis souvent épuisé
- je suis stressé
- je fais toujours mal au ventre

SE NE ME SENS PAS BIEN ET ÇA NE PASSE PAS...

Quand on a subi quelque chose de grave, on est choqué ; c'est fréquent d'aller mal et c'est important de se faire aider pour aller mieux.

- Je peux consulter un pédopsychiatre ou un psychologue de mon choix.
- Je peux contacter le Centre de Victimologie pour Mineurs.

IL NE FAUT PAS RESTER SEUL AVEC ÇA

Garder le silence, rester dans le secret signifie continuer à avoir des maux et à aller mal !

ON DOIT ME PROTÉGER

Si quelqu'un m'a fait du mal et surtout s'il continue...

Qu'est-ce que je peux faire ?

- Mes amis ne savent pas quoi faire. Il faut en parler à un adulte de confiance : quelqu'un de ma famille / l'infirmerie scolaire / un médecin / l'assistante sociale scolaire...
- Appeler le 119 pour parler avec un professionnel qui me conseillera.

Selon ma situation, l'adulte pourra :

- porter plainte à la Brigade de Protection des Mineurs ou au commissariat de mon arrondissement, si c'est un de mes parents.
- informer les autorités (Justice ou Conseil Général) par un signalement ou une information Préoccupante (IP), si c'est un professionnel.
- me ramener voir un médecin ou un « Psy » pour des conseils ou si j'ai besoin de soins.
- me ramener à l'hôpital pour me mettre à l'abri.

Le CVM, qu'est-ce que c'est ?

- Un service spécialisé pour les enfants et les adolescents qui ont vécu des événements graves qui peuvent être traumatisants.
- Des consultations et des psychothérapies dans un hôpital public, pour les enfants avec plusieurs professionnels : un pédopsychiatre, des psychologues, une assistante sociale.
- Tout est spécialisé dans l'aide aux jeunes qui ont vécu des choses comme moi.
- Le CVM c'est aussi un lien avec un réseau de professionnels à Paris et en Île-de-France spécialisés dans l'aide et le traitement de toutes les victimes.

Fig. 1 : Dépliant centre victimologie pour mineurs (CVM).

BIBLIOGRAPHIE

1. CHEVALLIER B, REFINETTI P. Pratiques et jeux dangereux en milieu scolaire. *La Revue du Praticien*, 2020;447-450.
2. UNICEF France. Consultation nationale 2018 des 6/18 ans "Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations", 2018.
3. Association "Marion la main tendue" / IFOP. (2023) Étude sur le harcèlement entre pairs en milieu scolaire. Contacts Ifop : François Legrand/Lisa Roure Département Opinion et Stratégies d'Entreprise, Rapport.
4. CHOQUET M, LEDOUX S. Adolescents : enquête nationale. Paris : INSERM, 1994.
5. SCHNEIDER SK, O'DONNELL L, STUEVE A, COULTER R.W.S. Cyberbullying, school bullying, and psychological distress: a regional census of high school students. *Am J Public Health*, 2012;102:171-177.
6. FRIED S, FRIED P. Bullies and victims: helping your child survive the schoolyard battlefield. M. Evans & Company, 1996.
7. PEPLER D J, CRAIG WM, CONNOLLY J *et al.* Bullying, sexual harassment, dating violence, and substance use among adolescents. In C. Wekerle & A.-M. Wall (Eds.), *The violence and addiction equation: Theoretical and clinical issues in substance abuse and relationship violence*, 2002:153-168. Brunner-Routledge.
8. PERRY DG, KUSEL SJ, PERRY LC. Victims of peer aggression. *Developmental Psychology*, 1998;24:807-814.
9. pHARe (2023) : Un programme de lutte contre le harcèlement à l'école, education.gouv.fr
10. OLWEUS D. Victimization among school-children: Intervention and prevention. In G. W. Albee, L. A. Bond, & T. V. C. Monsey (Eds.), *Improving children's lives: Global perspectives on prevention*, 1992:279-295. Sage Publications, Inc.
11. <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime/> ou <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-temoin/>

L'auteur a déclaré ne pas avoir de liens d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.